



Répartition des moyens pour la rentrée 2016

Dans ses 60 engagements, le Président de la République annonçait la création de 60 000 postes dans l'éducation. Cela aurait dû permettre de revenir au niveau d'emploi qu'il y avait en 2007 avant les suppressions massives menées par les gouvernements Sarkozy dans L'Éducation nationale. D'ailleurs, cette promesse ne tenait pas compte de la hausse démographique. Force est de constater que les 54 000 nouveaux postes (ETP) dans l'enseignement ne seront probablement pas atteints.

Dans le premier degré, la loi de finances a prévu, pour le programme 140 (1er degré), à la rentrée 2016, la création de 811 emplois d'enseignants titulaires. Ce nombre est stable par rapport au budget 2014. Il y a aussi la création de 3 400 emplois d'enseignants stagiaires, ce nombre est inférieur au niveau de création de postes de stagiaires qu'il y a eu en 2014. En réalité, il y a eu 1 611 créations de postes d'enseignants titulaires depuis le début du quinquennat.

Même en tenant compte de l'apport en moyens d'enseignement des stagiaires qui effectuent un demi-service en classe, les mesures de la rentrée 2016 représentent globalement 2 511 ETP supplémentaires en moyens d'enseignement à la rentrée 2016, alors que la hausse des moyens d'enseignement représentait 2821 ETP à la rentrée 2015 et 1672 ETP à celle de 2014. Le total des créations de postes sur le terrain, dans le premier degré depuis le début du quinquennat, est de : 7 004 ETP

Dans le second degré, la situation est même pire. Tout d'abord, il convient de noter une baisse de 1 481 enseignants titulaires (en personnes physiques) entre janvier 2013 et janvier 2014. Il faut aussi noter la diminution du nombre de lycées professionnels, alors que le nombre d'élèves dans ces structures recommence à augmenter depuis 2013. Il semble d'ailleurs qu'il y est eu une sous-estimation de la hausse démographique dans les lycées professionnels lors du précédent budget 2014. Création de postes second degré comme moyens d'enseignement supplémentaires : 2172 ETP en 2013, 94 ETP en 2014 et 2 549 ETP en 2015. Au total, 4 815 ETP ont été implantés dans le second degré comme moyens d'enseignement.

Le total des créations d'emplois (ETP) 1er et 2nd degré depuis le début du quinquennat est de 11 819. Nous sommes très loin de l'affichage et de la communication gouvernementale. Ce faible niveau de création de postes ne permet pas d'améliorer sensiblement les conditions de travail des personnels et d'études des élèves compte tenu, en plus, de la hausse du nombre d'élèves.

***Nous vous invitons à consulter l'ensemble des informations
sur notre site internet :***

www.unsen.cgt.fr

Sommaire

p.2 à 4

Emplois d'enseignant-e-s

p. 5

***Emplois de personnels
administratifs et d'AESH***

p.6

***Emplois d'infirmier-e-s et
d'assistant-e-s de service
social***

p. 7

***Métiers pour lesquels il
n'y a pas de variation
d'emploi***

p. 7

Sur le dialogue social...

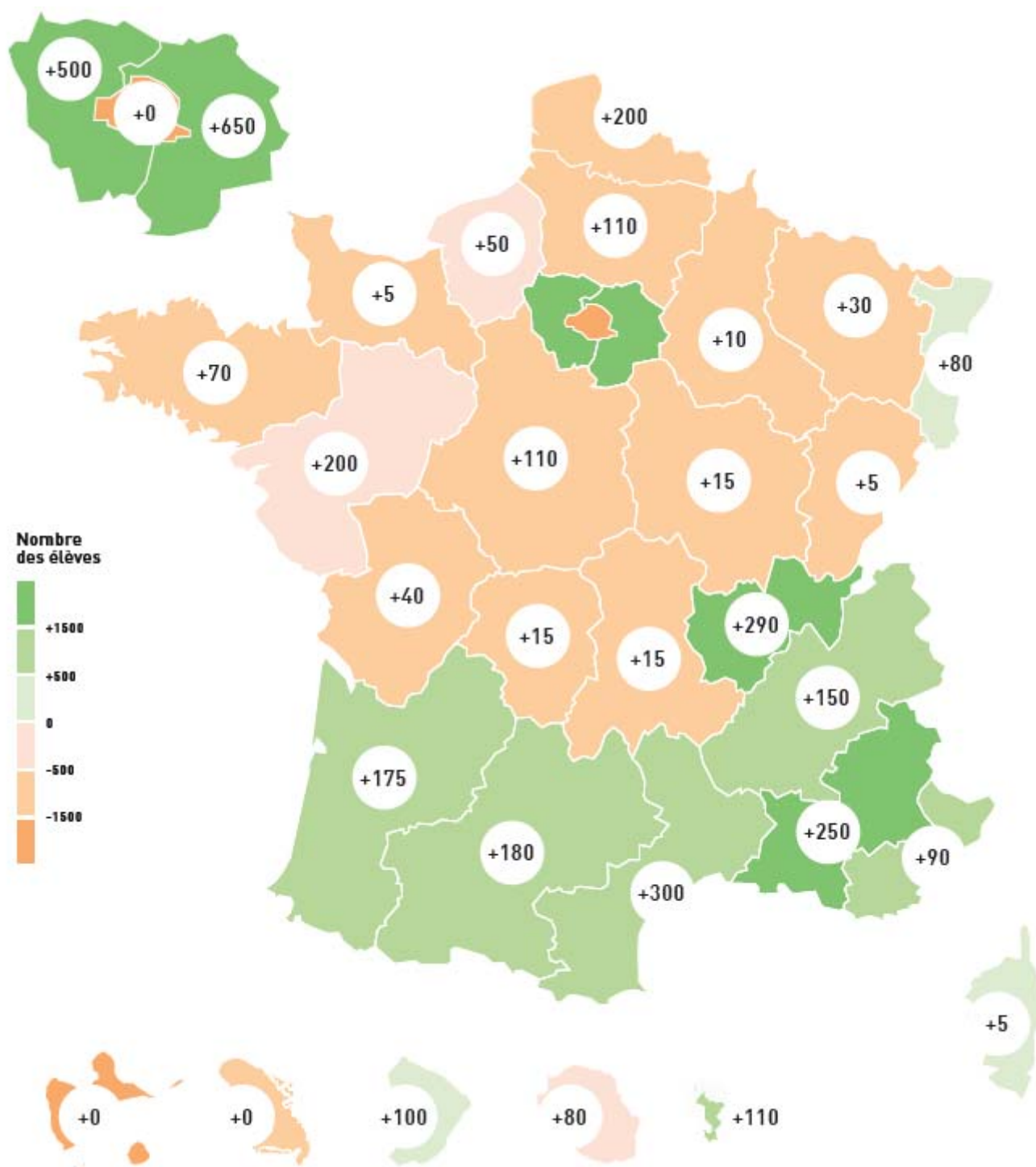
p. 8

La CGT Educ'action revendique

Emplois d'enseignant-e-s

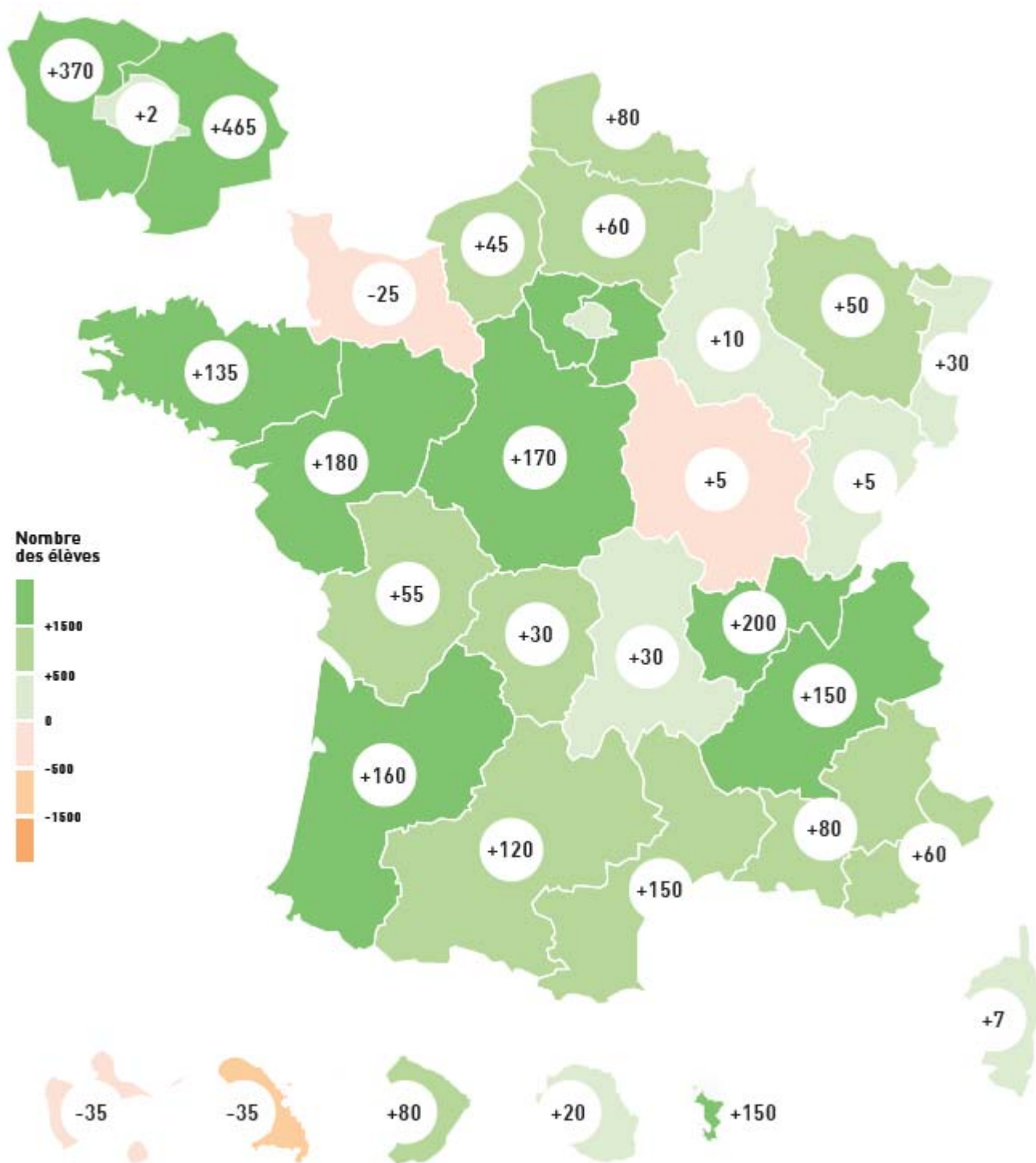
Académie	1 ^{er} degré		2 nd degré	
		<i>Dont critère social + Protocoles ruraux</i>		
Aix-Marseille	+250	90+0	+80	<p>Dans le 1^{er} degré : 45 ETP d'emplois d'enseignant-e-s créés pour les critères démographiques (-533 élèves en France prévus à la rentrée 2016), 1643 ETP d'emplois sur critère social, 120 ETP pour les protocoles ruraux et 2027 ETP pour la « priorité au 1^{er} degré ».</p> <p>Globalement, le budget prévoit la création de 3411 ETP d'enseignant-e-s titulaires et de 1000 ETP d'enseignant-e-s stagiaires, soit (du fait des décharges des stagiaires), 3911 ETP globalement.</p> <p>Dans le 2nd degré : Le budget prévoit la création de 2509 ETP d'enseignant-e-s titulaires et 591 ETP d'enseignant-e-s stagiaires, soit (du fait des décharges des stagiaires), 2804 ETP globalement.</p>
Amiens	+110	80+0	+60	
Besançon	+5	20+10	+5	
Bordeaux	+175	50+0	+160	
Caen	+5	30+0	-25	
Clermont-Ferrand	+15	5+15	+30	
Corse	+5	3+0	+7	
Créteil	+650	200+0	+465	
Dijon	+15	25+5	+5	
Grenoble	+150	40+0	+150	
Lille	+200	155+0	+80	
Limoges	+15	10+10	+30	
Lyon	+290	100+0	+200	
Montpellier	+300	125+5	+150	
Nancy-Metz	+30	40+10	+50	
Nantes	+200	75+10	+180	
Nice	+90	30+0	+60	
Orléans-Tours	+110	40+10	+170	
Paris	0	35+0	+2	
Poitiers	+40	30+10	+55	
Reims	+10	30+0	+10	
Rennes	+70	30+10	+135	
Rouen	+50	35+0	+45	
Strasbourg	+80	30+0	+30	
Toulouse	+180	30+25	+120	
Versailles	+500	90+0	+370	
Guadeloupe	0	40+0	-35	
Guyane	+100	55+0	+80	
La Réunion	+80	50+0	+20	
Martinique	0	30+0	-35	
Mayotte	+110	40+0	+150	
Total	+3835	1643+120	+2804	

1^{er} degré



Source : MEN

2nd degré



Source : MEN

Emplois de personnels administratifs, et d'Aides aux Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Académie	Personnels administratifs	AESH
Aix-Marseille	+8	
Amiens	-1	
Besançon	-2	
Bordeaux	+10	
Caen	-1	
Clermont-Ferrand	-1	
Corse	0	
Créteil	+6	
Dijon	0	
Grenoble	0	
Lille	-5	
Limoges	0	
Lyon	+4	
Montpellier	+7	
Nancy-Metz	-6	
Nantes	+12	
Nice	+2	
Orléans-Tours	+2	
Paris	+3	
Poitiers	0	
Reims	-5	
Rennes	+5	
Rouen	-2	
Strasbourg	0	
Toulouse	+13	
Versailles	+7	
Guadeloupe	+1	
Guyane	+2	
La Réunion	+4	
Martinique	-1	
Mayotte	+6	
COM	+2	
Moyens à répartir	+30	+350
Total	+100	+350

Emplois d'infirmier-e-s et d'assistant-e-s de service social

Académie	Infirmier-e-s scolaires	Assistant-e-s de service social
Aix-Marseille	+4	+4
Amiens	+2	+2
Besançon	0	+1
Bordeaux	+2	+1
Caen	0	+1
Clermont-Ferrand	0	+1
Corse	0	+1
Créteil	+5	+5
Dijon	0	+1
Grenoble	+2	+1
Lille	+3	+6
Limoges	0	+1
Lyon	+3	+3
Montpellier	+3	+3
Nancy-Metz	0	+1
Nantes	0	+2
Nice	+1	+1
Orléans-Tours	0	+2
Paris	0	+1
Poitiers	0	+1
Reims	0	+2
Rennes	0	+1
Rouen	0	+2
Strasbourg	0	+2
Toulouse	+2	+1
Versailles	+2	+3
Guadeloupe	0	+1
Guyane	+3	+2
La Réunion	+4	+3
Martinique	0	+1
Mayotte	+4	+3
COM		
Total	+40	+60

Métiers pour lesquels il n'y a pas de variation d'emploi

Il n'y aura à la rentrée 2016 aucune création d'emploi de CPE, COP, médecin ou encore en personnels de laboratoire... autant d'emplois qui pourtant auraient été nécessaires !

Sur le dialogue social... **Dialogue social, dialogue de sourds ? Le paritarisme encore une fois foulé.**

A partir de données chiffrées précises, une discussion sur la préparation de la rentrée 2016 était prévue lors du Comité Technique Ministériel du 17 décembre 2015.

Pour la CGT Educ'action, cela devait être l'occasion de faire une analyse fine de la situation dans l'Éducation nationale et de se projeter vers des créations nombreuses de moyens pour la future rentrée. Le ministère devait donc présenter aux organisations syndicales ses propositions de création ou suppression d'emplois et en débattre. C'est ce qu'on pourrait appeler « garantir le paritarisme et entretenir le dialogue social »...

Mais, jeudi 10 décembre 2015, avant même que les organisations n'aient eu connaissance des informations, la ministre de l'Éducation nationale a, une nouvelle fois, contourné les règles du paritarisme en diffusant sur son site et dans la presse les données concernant les personnels enseignant-e-s.

Cette décision est un mépris total pour les représentant-e-s des personnels et les personnels qui les ont élu-e-s. A quoi sert le CTM du 17 décembre si les mesures sont déjà prises ?

Depuis de nombreux mois déjà, le « dialogue social » au ministère de l'Éducation nationale connaît quelques ratés : transmission des documents à la dernière minute ou sur table, longues discussions aboutissant à des décisions prises au préalable sans tenir compte des avis syndicaux, mépris des votes en CTM ou en Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE)... mais comment pourrait-il en être autrement puisque le Premier ministre, lui-même, joue le mauvais exemple en passant outre un accord non majoritaire sur le PPCR...

La CGT Educ'action demande à ce qu'un réel dialogue social soit instauré dans l'Éducation nationale. Elle n'est pas dupe du calendrier choisi pour la publication de ces informations. Après avoir reporté les opérations de carte scolaire au moment des élections départementales, le gouvernement choisit une nouvelle fois de bousculer le calendrier institutionnel en publiant ces chiffres dans l'entre-deux tours des élections régionales. Jouer un tel jeu politicien à quelques jours des élections régionales n'est pas digne. C'est la « démocratie sociale » qui en paie le prix.

Le choix de la CGT est celui d'une École publique, gratuite et laïque dont

L'objectif premier est la réussite de toutes et de tous, en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.

La CGT Educ'action est engagée dans les luttes avec tous les personnels : l'Éducation est notre priorité.

Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.
- Des moyens pour l'Éducation prioritaire.
- L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).
- Une revalorisation du traitement pour toutes et tous (rattrapage immédiat à hauteur de 400 euros par mois, soit 90 point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération nette inférieure à 1800 euros).
- Une retraite à 60 ans maximum ou avec 37,5 annuités, sans décote et 75 % du meilleur traitement.
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.



8 pages emplois rentrée
2016 dec 2015

**À remettre à un militant CGT
ou à retourner à l'adresse ci-dessous**

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Établissement

Code postal Commune

Tél. Mail

CGT Educ'action – 34 Bd Jean Jaures 06300 Nice -